



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E198664

VALABLE JUSQU'AU 27/02/2024

ÉDITÉ LE 04/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/12/2022

Forme juridique : SAS

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 922 043 864 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AT725884

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AT725884

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : JULES CUNIN VITTEL

85 RUE DE NOFFRIEZ
88800 VITTEL

Téléphone : 03 29 09 52 86

Portable : 06 32 70 42 31

Fax :

Site Internet :

E-mail : j.cunin@julescunin.fr

Responsabilité légale :

CUNIN JULES RESPONSABLE TECHNIQUE

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/06/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	28/02/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/06/2023
o Chaudière bois	28/02/2023
o Poêle ou insert bois	28/02/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	28/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
46, RUE JACQUINOT
54000 NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.